

15 MARS 2018
MONTPELLIER

LES ATELIERS DES TERRITOIRES

PLANIFICATION ET
CONTRACTUALISATION, UNE
GOUVERNANCE COORDONNÉE ?

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS



Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration pour les régions avec des temporalités différentes selon que les régions ont changé de périmètres et de gouvernance. Les EPCI et autres collectivités désignées par la loi contribuent à ces schémas.

Le SRADDET charge les régions de fixer leurs grandes orientations d'aménagement. Les orientations et les prescriptions du SRADDET s'imposeront aux documents d'aménagement et d'urbanisme pris à l'échelle infrarégionale. Leur élaboration représente un enjeu fort en termes de cohérence de la planification territoriale à toutes les échelles,

Comment articuler projets de territoire et coopérations entre les différents niveaux institutionnels ? Quels sont les rapports entre planification, stratégie et gouvernance ?

Ce nouvel atelier des territoires sera l'occasion d'aborder l'ensemble de ces enjeux de manière pragmatique mais aussi prospective

Intervenants principaux :

Akim CHEKHAB, directeur du cabinet Accès Conseil

Laurent DUCROUX, directeur du cabinet DL AVOCATS

9H15-9h45 Accueil des participants

9h45-10H00 Ouverture institutionnelle et présentation de la journée

Stéphane HEINRICH, directeur adjoint chargé de la formation de l'INSET de Montpellier

Sonia MARANON, responsable pédagogique à l'INSET de Montpellier

10h00-11h30 Le SRADDET, un nouveau schéma de cohérence régionale - Globalisation des politiques régionales et régulation des territoires

Le SRADDET constitue une nouvelle donne dans la planification territoriale. Inscrit dans une hiérarchie de normes, il porte l'ambition d'une nouvelle planification stratégique et globale à l'échelle régionale et à portée prescriptive envers les territoires. Son contenu normatif en dessine une portée singulière, combinant des approches transversales et variables, avec aussi des limites.

Dans ce cadre :

Quelles sont l'étendue et la singularité des domaines investis par le SRADDET ?

Quelle est la hiérarchie des normes dans laquelle s'inscrit le SRADDET ?

Quelles sont les formulations et portées prescriptives attendues du SRADDET ?

11h30-12h30 Une prescriptivité renforcée et une ambition intégratrice

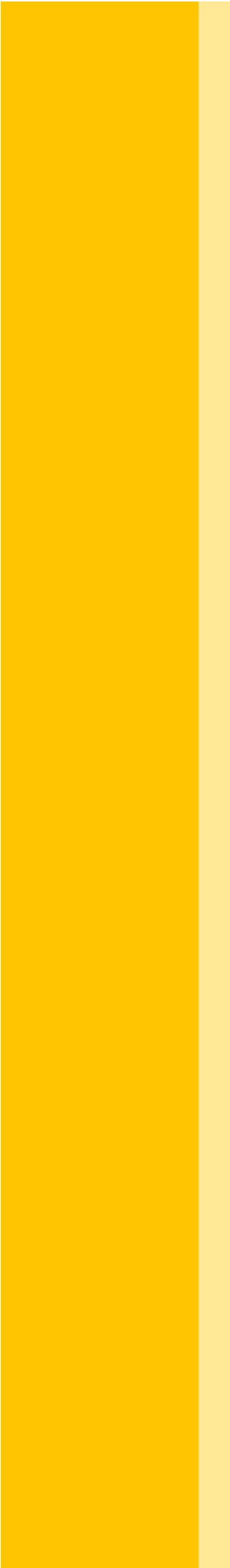
En réunissant divers schémas régionaux existants, le SRADDET doit permettre de prendre davantage en compte l'interdépendance des champs d'intervention thématiques que sont la mobilité, la cohérence écologique, les enjeux climatiques et énergétiques et la prévention des déchets.

Comment organiser la bonne articulation des différents schémas pour garantir son caractère transversal, sa contribution à la cohérence territoriale de grands ensembles régionaux ?

12H30-14H00 Déjeuner

14h00-15h30 Concertation, consultation, de quoi parle-t-on ?

L'un des deux objectifs assignés au SRADDET par ses concepteurs est de contribuer à « la clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, en la dotant d'un document de planification prescriptif. » C'est en effet la principale nouveauté de ce schéma, descendant des SRADT, cas unique de prescriptivité des orientations d'une collectivité sur les autres.



Comment faciliter le dialogue entre les différents niveaux de responsabilité pour aboutir à une répartition négociée de celles-ci, lisible et respectée ?
Quels processus de mise en cohérence et quelle méthode pour déboucher sur des décisions contractualisées et respectées, notamment en matière financière ?
Comment favoriser l'expression concertée et cohérente de chaque niveau de collectivité concernant son projet de développement et en assurer la bonne intégration dans la vision régionale ?

15h30-16h00 débat, synthèse et conclusion